

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (13) septembre 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Les conseillers qui sont absents:

Steve Soucy : absent

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 208

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 août 2021 Résolution # 21- 209

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 août 2021 Résolution # 21- 210

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. Correspondance

La municipalité n'a reçu aucune correspondance

6. Suivi Montagne Saint-Pierre

Suite à la demande du conseil municipal de demander une rencontre avec le ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP), aucune réponse n'a été reçu par la municipalité. Malgré de nombreuses tentative par téléphone. Un nouveau courriel réitérant la demande auprès du ministère sera transmise dans les prochains jours afin de rappeler la demande du conseil de les rencontrer.

7. Suivi travaux routiers

La municipalité a terminer les travaux dans les rangs qui consistaient à ajouter du matériel. Les 72 voyages qui avaient été accordé à la municipalité suite aux travaux du rang 7 et 8 ont été utilisé dans leur entièreté pour travailler les rang 2, 6, 9, la route du portage et à la jonction de l'asphalte en direction du rang 4.

Après les pluies d'automne, nous procéderons à la préparation des chemins d'hiver.

8. Adoption des dépenses de août 2021 Résolution #21-211

COMPTES DE AOÛT 2021

Salaires nets : 11 employés	16 036.80\$
Total des factures:	48 050.55\$
Total des comptes	64 087.35\$

Salaires nets : 11 employés	16 036.80\$
Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	7 248.22\$
Total des comptes déjà payés	23 285.02\$

Reste à payer : 40 802.33\$

Solde des comptes

# 600180	:	222 801.92\$
#91775	:	61 316.63\$
Marge de crédit 1:		0.00\$
Prêt 3	:	601 502,29\$
Visa	:	0.00\$

Raphaël Rioux
Directeur Général/ Secrétaire trésorier
AOÛT 2021

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois d'août, pour un total de 40 802.33\$

9. Les aménagements Lamontagne inc. facture #FT41000 de 3 704.49\$

Résolution #21-212

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #FT41000 des aménagements Lamontagne au coût de 3 704.49\$ afin de payer l'application de la 2e dose d'abat-poussière.

10. Les services Francis Briand facture #3254 de 3 510.44\$

Résolution #21- 213

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #3254 des Services Francis Briand au coût de 3 510.44\$ afin de procéder à un entretien des freins, des cylindres hydrauliques de la niveleuse.

11. Groupe Voyer inc. Facture #72586 au coût de 4 531.26\$

Résolution #21- 214

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #72586 de Groupe Voyer inc. au coût de 4 531.26\$ afin de procéder à l'entretien du compresseur des eaux usées comme exigé par le guide d'entretien.

12. Demande Stantec

Résolution #21- 215

Stantec, la compagnie d'ingénierie qui a été en charge de la construction du garage municipal, a fait une demande d'ajustement.

Considérant que les coûts des honoraires était calculé en pourcentage pour la partie des plans et devis définitifs et les services durant la construction.

Considérant que les coûts du garage ont augmenté entre la date prévu et la date officiel de fin des travaux.

Considérant l'augmentation du coût de la vie entre ce délais supplémentaire.

C'est avec ces points que Stantec demandais un ajustement des honoraires professionnels en ingénierie de 3 320.53\$.

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de ne pas verser l'ajustement demandé:

Considérant que la municipalité avait déjà réglé la facture pour les coûts du garage auprès de Stantec.

Considérant que les élus ne trouvent pas la justification apportés par l'entreprise suffisante pour justifier une telle demande.

13. Paiement extra garage

Résolution #21- 216

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de versé une somme de 60 000\$ à Construction Gides April pour les travaux réalisés. La municipalité conclura le dernier versement en octobre considérant qu'une sommes de taxes du gouvernement sera versée prochainement.

14. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

Résolution # 21- 217

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidatures de la prochaine élection municipale vient d'être repoussée au 1^{er} octobre 2021 rendant impossible la tenue d'une séance du conseil après cette date en octobre;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale et le conseil nécessitent une période plus longue entre la fermeture comptable du mois et la tenue de la séance ordinaire du conseil;

Il est **proposé par** Myriam Morissette

Appuyé par Manon Landry

et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil. Le nouveau calendrier 2021 se lit donc comme suit :

• 11 janvier	• 5 juillet
• 1 ^{er} février	• 2 août
• 1 ^{er} mars	• 13 septembre
• 5 avril	• 4 octobre
• 3 mai	• 15 novembre
• 7 juin	• 6 décembre

15. Demande d'aide financière de 1000\$ pour le ski hors piste

Résolution #21- 218

CONSIDÉRANT QUE le ski hors piste contribue au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet activité s'ajoutent aux attraits de La Rédemption qui contribuent à se démarquer dans l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le ski hors piste de la Montagne Saint-Pierre connaît un fort achalandage;

Il est donc proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité finance un montant de 1000\$ pour le projet qui permettra de construire un refuge incluant une toilette sèche, entretenir les sous-bois et procéder à une Corvée.

**16. Therefore Online
Résolution #21- 219**

Centre bureautique offre une période d'essai gratuite de 90 jours sans aucun frais de la part de la municipalité. Il sera donc possible de procéder à l'installation, la configuration et la formation en début octobre. Ce ci permettra à la municipalité d'essayer le logiciel avant l'achat lors de l'année 2022.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de centre bureautique.

**17. Contrat Jenny Larouche, adjointe administrative
Résolution # 21- 220**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de Jenny Larouche, adjointe administrative.

**18. Contrat Marilyne Foucher, surveillante scolaire
Résolution # 21-221**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de Marilyne Foucher, surveillante scolaire.

**19. Adhésion 2021-2022 Tourisme Gaspésie
Résolution # 21-222**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuel avec Tourisme Gaspésie au forfait municipalité qui est au coût de 300\$ + 0.20\$/cap.

**20. Programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés
Résolution # 21-223**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Rédemption s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans le réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Bérubé;

IL EST APPUYÉ PAR la conseillère Myriam Morissette

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de La Rédemption;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitations

**21. Étude de faisabilité pour service de gestion animalière
Résolution # 21-224**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Programme du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière afin de répondre à l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens dangereux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé de Manon Landry et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de La Rédemption s'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

**22. Fin entente intermunicipale
Ste-Jeanne/Rédemption/Ste-Angèle
Résolution #21-225**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici et La Rédemption ont conclu un protocole d'entente en mars 2019 concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir dans le but d'augmenter l'offre de loisir pour l'ensemble de la population des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici désire se retirer de l'entente à la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'IL serait trop onéreux de reconduire ladite entente avec seulement deux municipalités participantes, soit Sainte-Jeanne d'Arc et La Rédemption;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption, en conformité avec l'article 9.4 de l'entente intermunicipale de 2019 concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir, confirme son retrait de ladite entente intermunicipale avec les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc et Sainte-Angèle-de-Merci et ce, à compter du 31 décembre 2021;

QUE la présente résolution soit acheminée aux municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc et de Sainte-Angèle-de-Mérici.

23. Entente loisir intermunicipale
Ste-Jeanne/St-Joseph/Rédemption
Résolution # 21-226

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici et La Rédemption ont conclu un protocole d'entente en mars 2019 concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir dans le but d'augmenter l'offre de loisir pour l'ensemble de la population des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici désire se retirer de l'entente à la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a manifesté son intérêt à se joindre aux municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc et de La Rédemption afin de partager les services de la ressource en loisir;

CONSIDÉRANT QUE la santé, la qualité de vie et le développement communautaire et territorial sont au coeur des préoccupations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de l'offre en loisir augmenter d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se doter de services de qualité à moindres coûts.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption confirme son intention de conclure un nouveau protocole d'entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir avec les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc et Saint-Joseph-de-Lepage;

QUE ladite entente devra être complétée afin de prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

24. Période de questions

25. Prochaine séance le 4 octobre 2021 à 20h00

**26. Levée de la séance
Résolution #21- 227**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h33.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

**Raphaël Rioux, directeur général et
secrétaire trésorier**